

Québec, le 4 avril 2007

**ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT**

Hydro-Québec  
Direction La Grande Rivière  
Direction Production  
1095, boulevard Saguenay  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B7

N/Réf. : 3214-01-13

Objet : Stabilisation de berges  
Bloc D, Chisasibi

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 27 janvier 2006 concernant le projet de stabilisation d'un talus riverain, sur une longueur d'environ 120 mètres et une hauteur d'environ 8 mètres, au Bloc D qui est attenant à la communauté crie de Chisasibi, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), de ne pas assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Daniel Rivard, directeur régional d'Hydro-Québec, à M<sup>me</sup> Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 janvier 2006, concernant le dépôt des renseignements préliminaires, 2 pages;
- Lettre de M<sup>me</sup> Annie Bérubé, d'Hydro-Québec, à M<sup>me</sup> Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 mars 2006, concernant des informations additionnelles, 2 pages + 1 pièce jointe (lettre);
- Lettre de M<sup>me</sup> Annie Bérubé, d'Hydro-Québec, à M Robert Joly, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 1 décembre 2006, concernant des informations additionnelles, 2 pages;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

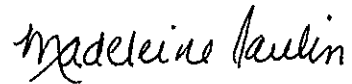
N/Réf. : 3214-01-13

- HYDRO-QUÉBEC, *Stabilisation des berges, Secteur des anciens réservoirs de 1 700 000 L, Bloc D, Chisasibi, Territoire de la Baie James, Québec, Complément d'information, Rapport final*, rapport produit par DESSAU-SOPRIN inc., janvier 2006, 20 pages + 3 annexes;
- Plan intitulé *Bloc « D » Chisasibi, Stabilisation des berges, Secteur des anciens réservoirs de 1 700 000 L, Vue en plan*, à l'échelle de 1:250, signé et scellé par M. Nouredine Ghlamallah, ingénieur, DESSAU-SOPRIN inc., daté du 15 novembre 2006;
- Plan intitulé *Bloc « D » Chisasibi, Stabilisation des berges, Secteur des anciens réservoirs de 1 700 000 L, Sections A et B*, à l'échelle de 1:200, signé et scellé par M. Nouredine Ghlamallah, ingénieur, DESSAU-SOPRIN inc., daté du 15 novembre 2006.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin